



DEMANDE D'AUTORISATION ELINGUES & ACCROCHES
Accrochage interdit sans autorisation

A retourner avant le 18 janvier 2019
 ANGERS EXPO CONGRES - Salon des Vins de Loire
 Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01
 Tél. 02.41.93.40.40
 Ou par mail : ameline.judic@destination-angers.com

Chaque demande d'accrochage doit être accompagnée d'un plan côté, orienté et à l'échelle, matérialisant les éléments à suspendre et leurs points d'ancrage.

Société :
 Responsable :
 E-mail :
 Tél. :
 Hall :N°stand : Surface :m²

Date : Signature :

Sollicite, de la part de Destination Angers, l'autorisation de faire installer à la charpente du hall au dessus du stand, des éléments suspendus :

Descriptif des éléments à suspendre :

 Poids total certifié :
 Poids par élingue (impératif) :
 Dimensions :
 Hauteur des élingues par rapport au sol du hall :
 Nombre d'élingues minimum (à titre indicatif) :

Selon votre emplacement de stand, votre demande peut-être refusée pour des raisons de sécurité et de limitation de charges sur nos structures.
 Dans le cas d'une réponse positive, vous recevrez de notre part les coordonnées de nos prestataires agréés.
Vous devez prendre contact avec eux pour la réalisation de l'accroche.